AVIS PUBLIC



MESURES SPÉCIALES APPLICABLES DURANT L'ÉTAT D'URGENCE SANI-TAIRE - SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 14 AVRIL 2020 AVIS PUBLIC est donné par la présente que la prochaine séance du conseil

d'arrondissement, prévue le mardi 14 avril 2020, aura lieu comme prévu à compter de 18 h 30, mais se tiendra à huis clos, conformément à l'Arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020 par lequel la ministre de la Santé et des Services sociaux a mis en place des mesures spéciales pour les municipalités afin de minimiser les risques de propagation de la COVID-19.

En conséguence, le public ne sera pas admis à la salle du conseil d'arrondissement durant le déroulement de cette séance. Il sera toutefois possible d'en suivre le déroulement, en direct ou en différé, via webdiffusion.

Les citoyennes et citoyens pourront également poser des guestions aux élus en transmettant leurs questions par écrit le mardi 14 avril 2020 entre 17 h 30 et 18 h 00 en utilisant le formulaire qui sera disponible pendant cette période à https://montreal.ca/evenements/seance-du-conseil-darrondissement-deville-marie-dayril. Seules les questions transmises pendant cette plage horaire pourront être traitées.

Cette procédure spéciale remplacera la période habituelle de questions orales du public.

Pour tout renseignement supplémentaire sur les mesures spéciales prises en lien avec la pandémie du coronavirus et pour suivre le déroulement de la prochaine séance du conseil d'arrondissement (https://ville-marie.evenement.agencewebdiffusion.com/), consultez le site web de la Ville : montreal.ca.

Fait à Montréal, le11 avril 2020

La secrétaire d'arrondissement

Katerine Rowan, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie